

- ☞ Sécuriser les ouvertures de fenêtres (surtout aux étages) grâce à des entrebâilleurs. Ne pas placer de chaises ou meubles aux abords des fenêtres (que l'enfant aurait l'idée d'escalader).

Le mobilier :

- ☞ Les Lits doivent être homologués (voir fascicule « *environnement professionnel en collectivité* »).
- ☞ Il faut protéger les angles saillants des meubles. La table basse est souvent LE meuble responsable d'accidents chez les jeunes enfants

Les animaux :

- ☞ Les animaux susceptibles de mordre ou de nuire doivent être tenus en cage.

Risques divers :

- ☞ Protéger en l'isolant la cheminée, le poêle.
- ☞ Ne pas stocker de produits dangereux accessibles aux enfants.
- ☞ Poser des caches prise électriques, utiliser des rallonges sécurisées (avec interrupteurs).
- ☞ Interdire l'accès de la cuisine lorsque que des appareils électriques ou le four sont en fonctionnement.
- ☞ Tout comme les plantes d'extérieur, certaines plantes d'intérieur sont toxiques.
- ☞ Identifier et afficher les numéros d'urgence.

15 = SAMU

17 = POLICE

18 = POMPIERS

112 = Secours avec un téléphone portable

0 825 812 822 = Centres antipoison 24h/24

Les déplacements :

- ☞ En cas de déplacement avec une poussette, vérifier les normes de l'article. Choisir une poussette adaptée à l'âge de l'enfant.
- ☞ En cas de déplacement à vélo, adapter le porte enfant à son poids et sa taille, faire porter un casque à l'enfant que vous transportez.
- ☞ En cas de déplacement en voiture, utiliser un véhicule adapté au nombre des enfants transportés, équipé de ceintures de sécurité, de sièges auto ou de rehausseurs homologués et adaptés à l'âge et au poids de l'enfant.

II- PREVENTION ET SECURITE

1- Les accidents domestiques :

Un accident domestique est un « traumatisme non intentionnel qui n'est ni un accident de la circulation routière, ni un accident du travail », selon l'INVS (Institut de Veille Sanitaire). Les accidents les plus fréquents chez les jeunes enfants sont : l'étouffement, la noyade, la chute, l'intoxication, la brûlure, l'électrocution.

Cacahuètes interdites
chez le jeune enfant !

L'étouffement

Le risque est essentiellement présent pour le nourrisson lorsqu'il est dans son lit (peluches, couvertures, collier, attache sucette, etc). Puis, lorsqu'il grandit, il peut ingérer des petits jouets, des petits objets (pièce, perles, ...), des petits aliments (cacahuètes, olives). Le jeune enfant peut s'étouffer avec un collier, un cordon, un foulard, une écharpe, un sac en plastique, etc.

- ☞ Ne laissez à portée de l'enfant de petits objets : vis, capuchons, stylos, pièces de monnaie, billes entre autres ; ou de petits aliments (lors d'apéritifs par exemple).
- ☞ Vérifiez la norme et la sécurité des jouets que vous proposez aux enfants.
- ☞ Rangez les sacs plastiques hors de portée des enfants.
- ☞ Attention aux ficelles, cordons, rideaux qui peuvent attirer l'enfant.

Jamais d'enfant sans
surveillance dans le bain !

La noyade

On pense au risque de noyade dans les piscines privées mais il ne faut pas oublier qu'un enfant peut se noyer dans très peu d'eau (20 cm d'eau suffisent), sans un cri et en moins de 3 minutes ... La surveillance doit être accrue donc pour un enfant installée dans une baignoire, une pataugeoire ou une bassine, même peu emplie d'eau. Les piscines privées doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur. Les piscines gonflables (même petites) doivent être utilisées avec la plus grande prudence.

- ☞ Ne laissez jamais un enfant seul près d'un point d'eau, quel qu'il soit.
- ☞ Restez présent pendant le bain de l'enfant (pensez à rapprocher le téléphone)

La chute

Tomber fait partie du quotidien de l'enfant, dès lors qu'il essaie de se tenir debout ! Si l'on peut difficilement prévenir certaines chutes (lorsque l'enfant chute de sa hauteur), d'autres peuvent et doivent être anticipées et donc évitées.